



Rachel BLUMEL

Directrice du département Chaîne Alimentaire Durable & Olivier DE CARNE  
Directeur Adjoint Pôle Agroalimentaire

La proximité entre le modèle coopératif qui représente 40 % de l'agroalimentaire et la RSE est réelle : une gouvernance démocratique où l'associé coopérateur prend part aux décisions et choix stratégiques de l'entreprise coopérative (principe « 1 Homme, 1 voix »), un lien au territoire très marqué (entreprises non délocalisables), une vision axée sur le long terme et la transmission aux générations futures (impartageabilité des réserves)... Les coopératives peuvent ainsi légitimement capitaliser sur cette thématique pour bâtir des relations durables avec leurs parties prenantes. De plus, l'approche « du champ à l'assiette » des coopératives constitue un levier d'action plus direct sur l'ensemble de la chaîne de valeur et des atouts reconnus en matière de qualité, traçabilité et origine des produits.

Coop de France déploie depuis plusieurs années, des actions visant à mettre en cohérence les pratiques responsables des coopératives, à démontrer que leurs activités et leurs stratégies répondent durablement aux attentes de la société et permettent de différencier l'offre produits dans un marché en pleine mutation.

Ainsi, en matière d'ancrage territorial et d'environnement, nous avons identifié plusieurs enjeux prioritaires :

► **Valoriser l'ancrage territorial des coopératives** comme facteur de pérennisation et de développement de l'activité économique et sociale sur l'ensemble des territoires ;



► **Dynamiser le lien privilégié entre la coopérative** et ses associés coopérateurs pour la diffusion de pratiques d'agriculture durable (conseils, préconisations, outils d'aide à la décision...).

► **Promouvoir les bonnes pratiques** sur l'ensemble de la filière en matière d'utilisation durable des ressources (sols, air, eau, énergie) et de préservation de la biodiversité. Plusieurs actions collectives sont en effet menées pour déployer la RSE dans nos entreprises.

Depuis 2007, le programme « 3D-Destination Développement Durable® » porté par Coop de France, sa fédération régionale d'Aquitaine et l'AFNOR, vise à accompagner les coopératives agricoles et agroalimentaires, mais aussi les entreprises alimentaires, sur la voie de la responsabilité sociétale. Elle comprend une méthode de diagnostic des pratiques de l'entreprise, assortie d'un plan de progrès, ainsi que des collectifs régionaux d'entreprises, véritables lieux d'échanges d'expériences motivants. A ce jour, près de 200 diagnostics 3D® ont été réalisés sur l'ensemble du territoire national.

En 2012, à l'initiative de Coop de France, un accord AFNOR de traduction de la norme ISO 26 000 appliqué au secteur d'activité agroalimentaire a été rédigé. L'objectif de ce document est de partager une définition et des enjeux communs de la RSE appliqués au secteur agroalimentaire et de dresser une liste de recommandations permettant aux entreprises, dans le cadre d'une démarche de progrès, de tendre vers un niveau de responsabilité sociétale exemplaire.

Enfin, Coop de France a mis en place il y a 2 ans un comité RSE qui constitue un lieu d'échange d'expériences entre coopératives et permet de définir les orientations stratégiques de la coopération sur ce sujet. De nombreux travaux collectifs y sont menés :

- ✓ Préparation des positions défendues dans toutes les instances stratégiques de prise de décision (Plateforme nationale RSE, Comité stratégique de filière alimentaire, AFNOR/ISO...)
- ✓ Rédaction de guides pratiques : guide du reporting RSE et approches sectorielles...
- ✓ Organisation d'événements : matinale RSE du 17 mars au CESE...
- ✓ Développement du 3D® et travail de reconnaissance de l'outil par les clients, notamment les distributeurs, la RHD, les IAA...

**Le lancement en juillet 2015 du site internet [www.rseagro.com](http://www.rseagro.com) témoigne de cette dynamique positive.**



**L'INDUSTRIE COSMÉTIQUE INVESTIT DANS LA RSE**

Jean Marc GIROUX Président de Cosmed

L'industrie cosmétique est un secteur particulièrement concerné par les enjeux de la RSE. Très tôt, les TPE et PME de la filière se sont engagées dans la recherche de solutions plus éthiques et plus durables pour le consommateur et l'environnement :

- **Des PME ont investi** dans la formulation dite « verte » pour proposer des produits cosmétiques contenant moins d'ingrédients issus de la chimie ;
- **L'éco-conception** des produits ou des emballages a limité la production de déchets ;
- **L'activité de la filière cosmétique** étant consommatrice de matières premières naturelles, venant aussi bien de pays en voie de développement que de territoire de proximité, d'autres ont mis en place un sourcing « loyal » et durable (Protocole de Nagoya).

COSMED a participé au développement de la RSE dans les entreprises par la réalisation d'actions mutualisées :

- **Mise en place d'actions collectives** sur le nettoyage durable, le bilan carbone et l'éco-conception ;
- **Organisation d'un congrès scientifique, technique et réglementaire** sur la Cosmétique Durable en 2014. Les experts de la filière ont présenté les dernières avancées en matière de biodiversité et de sourcing des matières premières, d'éco procédés et d'éco conception ;
- **Réalisation de formations** inter ou intra entreprises sur la réglementation des ingrédients d'origine naturelle ou la réduction des impacts environnementaux des packagings ;
- **Organisation de conférences sur la RSE** dans les achats « les achats comme moyen pour mettre en oeuvre la RSE dans les entreprises » ;
- **Mise en place d'une plateforme d'achats mutualisés** permettant aux entreprises adhérentes d'optimiser les flux de matières premières ou d'emballages et ainsi de réduire les déchets et le gaspillage.

*Les entreprises ont la nécessité d'inscrire leurs activités et leurs processus de conception et de fabrication, dans une démarche globale de responsabilité sociétale, bénéfique à court et moyen terme tant pour leur développement économique que pour la protection des consommateurs et de l'environnement.*